

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 19 janvier 2015, au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Étaient présents : Madame Sylvie Joly, conseillère, messieurs Martin Chartrand, François Deschamps, Claude Lepage et Michel Marin, conseillers et siégeant sous la présidence de madame Denise Godin-Dostie, mairesse.

Était absente : Madame Jocelyne Bishop Ménard, conseillère.

**Introduction**

Madame Denise Godin-Dostie a ouvert l'assemblée à 19 h 30 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

**Approbation des procès-verbaux**

**15-01-6136** Séance ordinaire du 15 décembre 2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,  
APPUYÉ PAR : Michel Marin,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2014, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier et directeur général.

....ADOPTÉE....

**15-01-6137** Séance extraordinaire du 22 décembre 2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,  
APPUYÉ PAR : Michel Marin,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2014, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier et directeur général.

.... ADOPTÉE ....

**Rapport des comités**

**Finances et administration – Mme Denise Godin-Dostie**

**15-01-6138** Vente pour taxes – Nomination d'un représentant

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,  
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De nommer M. Claude Madore à titre de représentant de la Municipalité des Coteaux lors de la vente pour taxes pour les dossiers présentés à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

.... ADOPTÉE ....

**15-01-6139** Modification des tarifs à l'annexe « A » du règlement # 167 sur le contrôle des animaux et signature du nouveau contrat avec le contrôleur animalier

Les membres du conseil ont pris connaissance de la grille de tarifs proposée concernant le contrôle des animaux.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand,  
APPUYÉ PAR : François Deschamps,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De modifier les tarifs de l'annexe « A » du règlement numéro 167 concernant le contrôle des chiens, des chats et des autres animaux et d'autoriser Mme Denise Godin-Dostie, mairesse, et M. Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général à signer le nouveau contrat avec le contrôleur animalier pour l'année 2015.

.... ADOPTÉE ....

**Service incendie –M. Martin Chartrand**

Aucun sujet à discuter.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

**Sécurité publique – M. François Deschamps**

Aucun sujet à discuter.

**Transport & Travaux publics – M. Michel Marin**

Engagement du Canadien National pour passages à niveau et opérations ferroviaires

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre datée du 12 janvier 2015 de M. Pierre Bergeron, directeur régional du Canadien National concernant les réponses aux questions soulevées lors des communications du 7 juillet 2014 et du 17 décembre 2014.

Dans cette lettre M. Bergeron mentionne que :

- Des travaux de réparation de la surface de roulement du passage à niveau de la rue Sauvé de la subdivision Kingston seront exécutés au printemps 2015 et une des trois voies ferrées sera enlevée.
- Le passage à niveau de la rue Sauvé de la subdivision Valleyfield, une inspection et une évaluation sera faite au printemps 2015.
- Le Canadien National a demandé à ses employés de prioriser les manœuvres plus vers l'ouest et que le sifflement des trains ne doivent pas avoir lieu dans la cour de triage. Le CN a également demandé aux employés de ne pas mettre les locomotives en marche ralenti près des résidences.

**Aqueduc et égout – M. François Deschamps**

Aucun sujet à discuter.

**Loisirs, sport et culture - Mme Jocelyne Bishop Ménard – Bibliothèque - Mme Sylvie Joly**

**15-01-6140**

Triathlon de l'École Léopold-Carrière – Demande d'autorisation

Les membres du conseil prennent connaissance du courriel daté du 13 décembre 2014 de M. Étienne Lemieux, enseignant d'éducation physique à l'école Léopold-Carrière concernant une demande d'autorisation pour la fermeture de la rue Principale lors de leur activité de triathlon du 9 juin 2015, ainsi que des demandes particulières relatives à cet événement.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand,  
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la fermeture de la rue Principale le 9 juin 2015, de 7h30 à 14h00, à partir du quai municipal (rue Irénée-Ladouceur) jusqu'à l'extrémité Est. Les responsables de cet événement sont également autorisés à contrôler la circulation locale et à interdire le stationnement sur la rue dans la portion empruntée pour le triathlon. Il est convenu que l'école dispose d'une équipe de bénévoles pour évacuer la circulation locale vers les sorties les plus près et que le parc Wilson sera occupé en totalité afin d'y installer la zone de transition. Les responsables de cet événement sont également tenus d'envoyer une lettre aux citoyens dont les résidences bordent le parcours afin de les informer de la situation.

Un représentant de l'école Léopold-Carrière, responsable de l'activité, devra être sur place tout au long de l'événement et devra disposer d'un téléphone cellulaire afin de pouvoir être rejoint en tout temps.

La Municipalité accepte de collaborer afin de fournir et transporter certains équipements comme des barrières, des cônes, des supports à vélo, etc.

.... ADOPTÉE ....

**Bâtisses et équipements – M. Claude Lepage**

Aucun sujet à discuter.

**Étude de projets et relations publiques – Mme Denise Godin-Dostie**

**15-01-6141**

Cartographie des zones à risque de glissement de terrain – Résolution d'appui

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2014-12-254, adoptée par la Municipalité de St-Polycarpe, à une séance ordinaire tenue le 8 décembre 2014;

**CONSIDÉRANT** que selon l'article 5 de la « Loi sur l'aménagement et l'urbanisme », la MRC doit : déterminer toute zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, telle une zone d'inondation, d'érosion, de glissement de terrain ou d'autres cataclysmes, ou des raisons de protection environnementale des rives, du littoral et des plaines inondables;

